MINISTERE DE LA DEFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS
****
ETAT- MAJOR GENERAL DES ARMEES
****

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi
****

N° 0184 9/CEMGA/S/CEM-RH/DRFE

Bamako 27 OCT 2026

- 03 fois en français
- 03 fois en bambara

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Le Chef d'Etat-major Général des Armées porte à la connaissance des candidats masculins et féminins du lancement d'un recrutement direct de spécialistes au profit de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées. La période de dépôt des dossiers est fixée du lundi 02 au jeudi 05 novembre 2026 de 08 H 00 à 16 H 00.

I - Les conditions du recrutement sont :

- Être volontaire ;
- Être de nationalité exclusivement malienne ;
- Être célibataire sans enfant ;
- Satisfaire à une enquête de moralité ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir une bonne aptitude physique au service militaire ;
- Être âgé de 18 ans à 35 ans au plus au 31 décembre 2026 pour les médecins spécialistes et pharmaciens spécialistes.

II - Les dossiers de candidature à fournir sont les suivants :

- Une (01) demande manuscrite timbrée de deux cents (200) Francs CFA adressée au Directeur Central du Service de Santé des Armées ;
- Deux (02) copies certifiées conformes de chacune des attestations du baccalauréat et du diplôme de médecin/pharmacien ou de médecin/pharmacien spécialiste, ingénieur biomédical avec équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une (01) copie d'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif tenant lieu ;
- Un (01) certificat de nationalité ;
- Un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une (01) copie légalisée de la carte NINA ou de la fiche individuelle descriptive ou de la carte biométrique ;
- Un (01) certificat de résidence ;
- Une (01) attestation de célibataire sans enfant ;
- Deux (02) photos d'identité en couleur.

EMGA/Mali

III - Centres de dépôt :

Kati :

- **Direction Centrale du Service de Santé des Armées** pour les candidats de Bamako, Kati et Koulikoro.

3. Régions administratives :

- Les dépôts pour les candidats de la DCSSA se feront au niveau des Directions Régionales du Service de Santé des Armées.

IV - Le test porte sur les épreuves suivantes :

- Une épreuve écrite de culture générale ;
- Une épreuve ou des épreuves écrites dans le domaine de spécialité ;
- Des épreuves physiques et sportives au profit de ceux qui seront retenus à l'issue de l'écrit ;
- Une épreuve orale au profit de ceux qui seront retenus à l'issue des épreuves physiques et sportives.

V - Les spécialités retenues :

LIBELLES	NIVEAUX	NOMBRE	TOTAUX
1. Spécialités médico-chirurgicales		**24**	26
Anesthésiste-réanimateur	DES	2	
Cardiologue	DES	3	
Chirurgien maxillo-facial	DES	1	
Chirurgien thoracique et cardio-vasculaire	DES	3	
Chirurgien vasculaire	DES	2	
Dermatologue et vénéréologue	DES	1	
Médecin du travail	DES	1	
Médecin physique et de réadaptation	DES	2	
Médecin Santé publique	DES	1	
Médecin urgentiste	DES	2	
Néphrologue	DES	2	
Neurologue	DES	1	
Rhumatologue	DES	1	
Urologue	DES	2	
2. Généralistes		**2**	
Pharmacien	DOCTORAT	2	
TOTAL		**26**	**26**

EMGA/Mali

NB : Il ne sera réservé aucune suite aux dossiers incomplets.

- Tout candidat, qui fournira de faux documents, même admis, sera déchu de son admission et fera l'objet de poursuites judiciaires conformément à la législation en vigueur ;
- Le candidat déchu ou éliminé sera automatiquement remplacé par ordre de mérite sur la liste d'attente établie à cet effet.

Les candidats admissibles aux différentes épreuves seront soumis aux dispositions médicales d'incorporation obligatoires et éliminatoires.

Les candidats définitivement admis suivront des formations conformément à la réglementation en vigueur dans les écoles militaires.

Le Directeur Central du Service de Santé des Armées est chargé de l'application des dispositions nécessaires pour la réussite de cette opération.

Ampliations :
-Archives & Chrono……01

Le Chef d'Etat-major Général des Armées

Général de Division Elisée Jean DAO
Commandeur de l'Ordre National

ETAT MAJOR GENERAL DES ARMEES - BP 252 TEL (00223)20.22.10.97 /20223961
Emgdefense@defense.gouv.ml
DAR-SALAM - ROUTE DE KOULOUBA